

## Directeur des sports d'une collectivité locale

Le directeur des sports est un manager. Il encadre des agents permanents affectés à la gestion et à la pratique des APS. Il met en œuvre la politique sportive de la ville, du département ou de la région.

### Spécificités du métier / Compétences requises :

- Travail au sein d'une direction des sports ...
- Déplacements possibles dans le cadre de manifestations sportives,
- Horaires irréguliers,
- Autonomie et responsabilités,
- Sens du dialogue, coordinateur et organisateur.

### Les formations qui mènent à ce métier :

- Concours de Conseiller territorial des activités physiques et sportives,
- MASTER management du sport.

### Conditions d'accès :

Le trois concours (externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie) sont ouverts aux personnes de nationalité française ou ressortissent de l'Union Européenne et en situation régulière au regard des obligations de service national de l'Etat.

Il faut être titulaire du bac ou d'un diplôme équivalent.

Le concours externe est accessible à partir du niveau licence.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Ils doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 ans de services publics.

### Où vous renseigner ?

Sur le site internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports : [www.sport.gouv.fr](http://www.sport.gouv.fr)

Sur le site du Centre National de la Fonction Publique Territoriale : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)